



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Handicapés et personnes âgées

Question écrite n° 40159

### Texte de la question

M. Marcel Roques appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des familles, accueillant à leur domicile à titre onéreux, des personnes âgées ou handicapées adultes. La loi du 10 juillet 1989, qui s'applique en la matière, stipule notamment que les conditions d'accueil sont régies par un contrat écrit. Or, celui-ci ne relève pas des dispositions du code du travail, ce qui n'est pas sans entraîner certaines difficultés pour les personnes âgées. Se pose également le problème des cotisations chômage qui ne sont pas prévues, ou encore des congés lorsqu'une présence permanente doit être assurée. Il conviendrait à cet effet de revoir le statut de ces personnes, afin de mieux prendre en compte ces préoccupations. L'accueil familial constitue, en effet, une bonne solution pour les personnes âgées grabataires ou les jeunes handicapés. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement compte procéder à une révision des dispositions de la loi susmentionnée.

### Texte de la réponse

Le ministre du travail et des affaires sociales est très conscient des problèmes que pose l'honorable parlementaire : il apparaît en effet que l'accueil familial des personnes âgées et des adultes handicapés relevant des dispositions de la loi du 10 juillet 1989 n'a pas eu le succès que l'on pouvait escompter. C'est pourquoi, en étroite liaison avec l'association des présidents des conseils généraux, il est envisagé de lancer une enquête exhaustive sur l'accueil familial concernant ces catégories de personnes afin notamment de mieux apprécier les disparités éventuelles pouvant exister dans les départements en matière de rémunération et de formation des familles d'accueil et d'analyser les différentes formules adoptées concernant les contrats de placement et les modes de suivi des personnes accueillantes et accueillies. Dans le même temps il est également prévu d'organiser, toujours en partenariat avec l'APCG, un groupe de travail sur l'accueil familial associant les divers organismes et représentant des professionnels concernés afin d'étudier les solutions les mieux adaptées pour promouvoir ce type d'accueil qui contribue directement au développement ou au maintien d'emplois de proximité s'inscrivant dans la logique de la politique d'aménagement et de développement du territoire initiée par les pouvoirs publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Roques Marcel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40159

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 juin 1996, page 3228

**Réponse publiée le** : 7 octobre 1996, page 5326